

## VI. Résumé et conclusions

Dans le présent document, nous avons d'abord défini les incidences de l'accord de services aériens bilatéral en vigueur entre le Canada et les États-Unis sur les réseaux des compagnies aériennes, les modes d'évolution des courants de trafic, les tarifs aériens et la qualité des services. Puis, nous avons essayé de prévoir l'évolution probable des réseaux des compagnies aériennes et des modes d'évolution du trafic dans le cadre d'une politique d'ouverture des espaces aériens.

### A. Incidences de l'accord bilatéral en vigueur

On peut résumer comme suit les principales incidences de cet accord :

- En raison du caractère restrictif de l'accord bilatéral, les tarifs moyens sur les routes transfrontières sont beaucoup plus élevés que sur les routes intra-américaines comparables. Les suppléments de tarifs sur les routes transfrontières varient entre 15 pour cent (court-courrier) et 30 pour cent (long-courrier), en fonction de la distance. Par ailleurs, ces tarifs transfrontières sont inférieurs à ceux des routes intra-canadiennes comparables jusqu'à une distance dépassant environ 1 600 milles, au-delà de laquelle on pratique un léger supplément de tarif sur les routes transfrontières. *Les tarifs supérieurs ont été défavorables au trafic des passagers aériens entre les deux pays.*